

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2025

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	23
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

**VOTE D'UNE SUBVENTION
D'EQUILIBRE POUR LE BUDGET
PRIMITIF ANNEXE DU
CIMETIERE COMMUNAL 2025**

DELIBERATION:

Publiée le 7 avril 2025

Rendue exécutoire le 7 avril 2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 7 avril
2025

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 7 avril 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 18 mars 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS



Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30, après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaiet Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. **BEZIRARD Alain, LEROY Michael, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;**

Etaiet excusés avec procuration, absents :

Monsieur Vincent **DOUCHET**, procuration donnée à M. Alain **BEZIRARD**,
Monsieur Olivier **JOUCLA**, procuration donnée à M. Alban **BEZIRARD**,
Monsieur François **BIERVIET**, procuration donnée à M. Ludovic **HENZE**,
Madame Caroline **CHARPENTIER**, procuration donnée à M. Michael **LEROY**,
Me Marie-Maud **CAMPHYN**,

Madame Alizée **GRATIEN** a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Les services publics gérés en « Service Public Industriel et Commercial » posent souvent question, au sujet de leur traitement budgétaire et comptable.

Les flux financiers qui les caractérisent doivent être isolés dans un budget annexe, équilibré par les redevances payées par les usagers du service.

C'est dans ce cadre qu'a été créé le Budget Annexe du Cimetière dont l'objet, selon la délibération du 13 juin 2018, porte sur la pose et les opérations de commercialisation, d'entretien des caveaux, des cavurnes, dans l'enceinte du cimetière communal.

Considérant que ce budget est déséquilibré au regard de travaux d'avance de pose de caveaux, de cavurnes, d'un nouveau columbarium, de futures exhumations de concessions échues et abandonnées, courant 2025 ;

En application des articles L.2224-1 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui réglementent les différents cas de figure de prise en charge par l'assemblée délibérante, du déséquilibre en question ;

Après avoir débattu et voté le Rapport d'Orientation Budgétaire du Budget Annexe du Cimetière, lors de la séance du 5 février 2025 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'équilibre d'un montant de 11.000 €, afin de permettre la préparation du Budget Primitif Annexe du Cimetière 2025.

Adopté Pour Ampliation
Le Maire

